



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

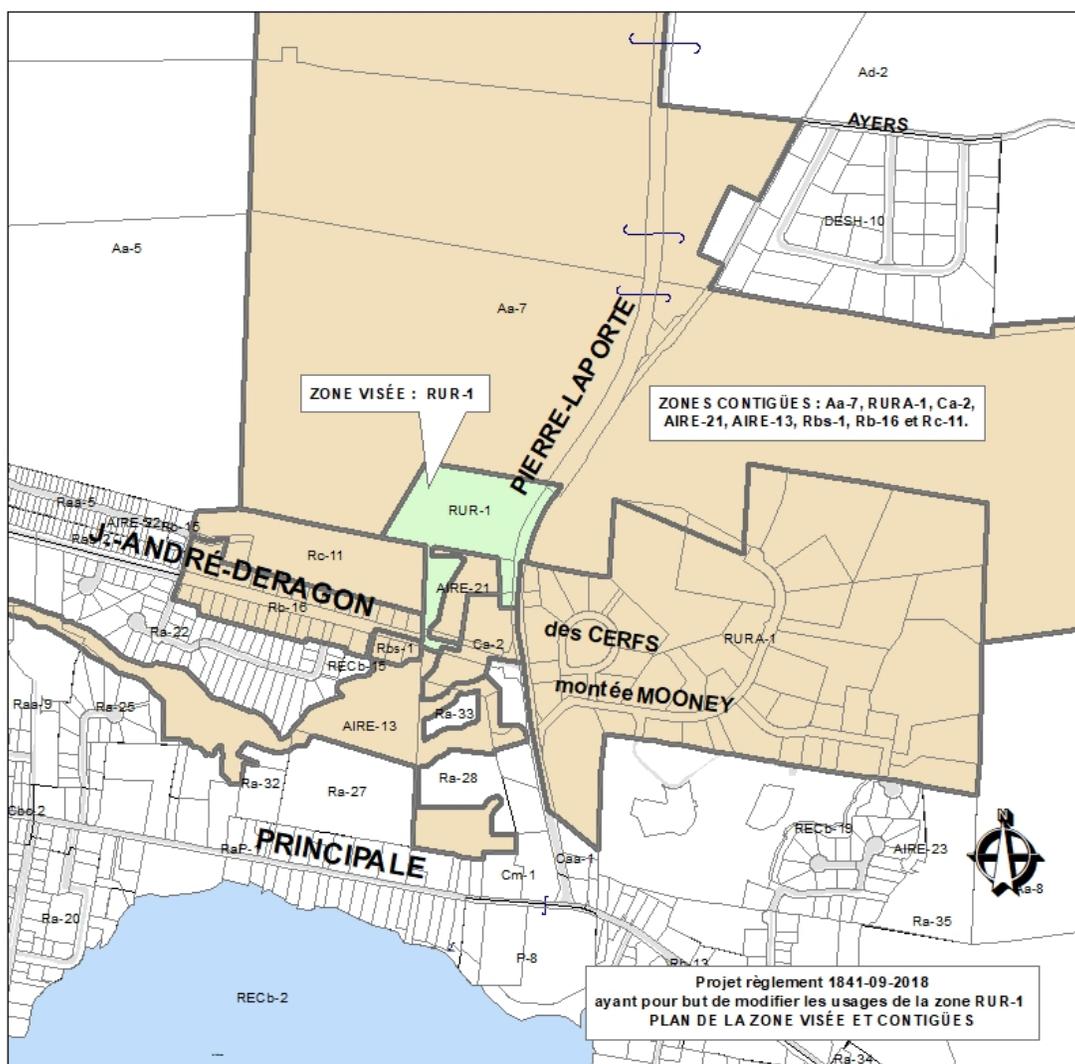
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-09-2018

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 7 août 2018, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté le projet de règlement numéro 1841-09-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'éliminer la zone de faible densité RUR-1 et de remplacer celle-ci par la nouvelle zone de forte densité Rc-21.

Ce projet de règlement a pour principaux objets :

- 1) D'éliminer la zone de faible densité RUR-1;
- 2) De créer, à même les limites existantes de la zone RUR-1, la zone de forte densité Rc-21;
- 3) De modifier la grille d'usage autorisé et la grille des normes d'implantation;
- 4) De prévoir l'exception 44 : Maximum 24 logements

A) La zone concernée par les dispositions de l'article 1) est constituée de la zone RUR-1, et des zones contiguës Aa-7, RURA-1, Ca-2, AIRE-21, AIRE-13, Rbs-1, Rc-11 et Rb-16 qui sont illustrées au croquis suivant :



Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **jeudi, 4 octobre 2018 à 19 h** dans la salle du conseil à l'hôtel de ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement et les descriptions des zones concernées peuvent être consultés à l'hôtel de ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce 26 septembre 2018.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA